

Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi, 9 Mars 2009

L'an Deux Mille Neuf, le lundi neuf mars, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 23 Février 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	27
PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	19

Le Député-Maire, F. REISS
 Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, M. BONNEVILLE,
 Melle GUILLIER

Les Conseillers Municipaux :

Mme BRENDEL-KOEHLER – M. BUCHER – M. BURT – Mme FEST – Mme HAETTEL –
 Mme HAUSER – Mme KAISER – M. KETTERING – Mme KLEIN – M. KOTLENGA –
 Mme JAECK – Mme PAWLOWSKI – M. SCHNEIDER – M. VANOVERBECKE -

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR	7
-------------------------------------	----------

Mme WENDLING, qui donne pouvoir à Mme PAWLOWSKI
 M. AY, qui donne pouvoir à Mme KAISER
 M. BOISSIER, qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE
 M. STEINMETZ, qui donne pouvoir à M. WAECHTER
 M. UHLMANN, qui donne pouvoir à M. KETTERING
 M. WALD, qui donne pouvoir à Mme KLEIN
 Mme WEISBECKER, qui donne pouvoir à M. BUCHER.

ABSENT EXCUSE	1
----------------------	----------

CALCUL DU QUORUM : $26 : 2 + (1) = 14$

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).

Le quorum est atteint avec 19 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire

Secrétaire Adjoint : M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2009.
2. Plan de relance économique : délibération modificative en vue du reversement anticipé du FCTVA.
3. Extension et modernisation de la Maison des Arts et des Congrès : adoption de l'avant-projet détaillé, avenant au contrat de maîtrise d'œuvre et à la mission de contrôle technique.
4. Lotissement rue de la forêt : adoption du programme de viabilisation, fixation du prix de cession des terrains, adoption du cahier des charges, autorisation de déposer le permis d'aménager et lancement d'une consultation en vue de la passation d'un emprunt de préfinancement des travaux.
5. Divers et communications :
 - 5/1 Projet de Ville 4^{ème} tranche : avenant au marché de travaux.
 - 5/2. Lotissement les Prés – Cession d'un terrain.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU DEPUTE-MAIRE, Frédéric REISS

« Chers Collègues,

Avant d'aborder les quelques points de l'ordre du jour de ce soir, je tenais à revenir sur la cérémonie du 27 Février dernier au cours de laquelle nous avons pu remercier deux agents qui ont fait valoir leur droit à la retraite et trois autres qui se sont vus remettre la médaille d'honneur départementale, régionale et communale. La présence de Mme le Sous-Préfet m'a permis de témoigner publiquement de l'engagement de nos agents au service de la collectivité.

Je tenais également à remercier Mme WEISS et les membres du CCAS ainsi que tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation des différentes manifestations dans le cadre de la journée de la femme le week-end dernier. Cette manifestation permet de souligner l'engagement des femmes tant dans leur vie professionnelle que privée ou dans la décision publique.

L'ouverture à d'autres cultures était également au rendez-vous grâce à l'exposition à l'Office de Tourisme et à la conférence de Gérard CARDONNE.

Le Comité de Jumelage a récemment fait le point sur l'ensemble des échanges avec Bad-Schönborn évoquant notamment le déplacement de la chorale œcuménique pour un concert le

22 mars prochain. Deux bus rallieront Bad-Schönborn, un pour les choristes et un autre pour tous les accompagnateurs.

Le Centre Albert Schweitzer, en partenariat avec le Förderverein et l'OFAJ, organise la première « semaine de l'éloquence » qui se terminera ce vendredi, 13 mars et permettra des échanges entre jeunes français et jeunes allemands.

Je rajoute également que la journée de la francophonie sera marquée le 21 mars prochain par l'association I.C.E.

Ce même jour, nous inaugurerons à 16 h 30 à la Mairie le Marché de Pâques organisé par l'Office de Tourisme. Autant de manifestations auxquelles les Conseillers Municipaux sont invités et qui montrent le dynamisme global à Niederbronn-les-Bains à la sortie de l'hiver.

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2009.

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Février 2009.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Février 2009 est adopté à l'unanimité.

2. Plan de relance économique : délibération modificative en vue du reversement anticipé du FCTVA.

M. le Maire expose :

Dans sa séance du 2 Février 2009, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la demande de versement anticipé du FCTVA 2008 en 2009 dans le cadre du plan de relance économique gouvernemental.

Au moment de la délibération, le plan n'était pas encore définitivement adopté par le Sénat et des instructions définitives n'ont été diffusées que le 5 février 2009.

Il est proposé de délibérer sur ce point en respectant la forme requise.

Par ailleurs, les services préfectoraux ont notifié à chaque commune le montant moyen des investissements réels qui serviront de référence à l'éligibilité au reversement.

Pour Niederbronn-les-Bains, la moyenne s'établit à 3.205.545 €. Toutefois, il est possible de solliciter une rectification de cette moyenne en cas de transfert de compétence et donc de l'impossibilité pour la commune d'investir dans ce domaine.

C'est le cas pour Niederbronn-les-Bains suite au transfert de la compétence eau et assainissement avec effet du 1^{er} janvier 2007.

La moyenne recalculée s'établit ainsi à 2.997.582 €. Les services préfectoraux ont confirmé que cette moyenne ajustée pourra être prise en compte.

La commune doit s'engager à réaliser un montant d'investissement supérieur à cette moyenne exprimée en pourcentage. S'agissant d'un engagement prévisionnel, le bénéfice de reversement anticipé du FCTVA sera acquis dès que la moyenne sera dépassée de 1 €

Un tableau récapitulatif analysé en commissions fait ressortir un montant d'investissement prévisionnel de 3.982.000 €. Toutefois, toutes les dépenses ne pourront matériellement être payées avant le 31/12/2009 et il est par conséquent proposé de s'engager à réaliser un investissement supérieur de 5 % à la moyenne des 4 exercices concernés, soit un montant de 3.150.000 €

M. le Maire rappelle que le tableau prévisionnel des investissements sera à valider au stade du budget primitif et n'a qu'une valeur indicative permettant de déterminer si la commune est en capacité d'atteindre l'objectif prévu.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 23 Février 2009,

Vu sa délibération du 2 Février 2009,

Vu l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009 codifié à l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 Février 2009,

Après en avoir délibéré,

prend acte :

- a) que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 2.997.582 €;

décide à l'unanimité :

- b) d'inscrire aux budgets de la commune (Principal et chaufferie au bois) au moins 3.150.000 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 5 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat ;
- c) d'autoriser M. le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Niederbronn-les-Bains s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

3. Projet de restructuration de la Maison des Arts et des Congrès : adoption de l'avant-projet détaillé, avenant au contrat de maîtrise d'œuvre et à la mission de contrôle technique.

Dans sa séance du 15 décembre 2008, Le Conseil Municipal avait validé l'avant-projet détaillé de l'opération de modernisation et d'extension de la Maison des Arts et des Congrès.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux était arrêtée à 2.169.116 €HT. L'adoption définitive de l'APD avait été différée dans l'attente des résultats de sondages de sol complémentaires. Ces sondages ont été réalisés dans l'intervalle et la mauvaise qualité du sous-sol nécessite la mise en œuvre de fondations spéciales générant un surcoût.

Celui-ci s'établit à 43.700 €HT à imputer sur le lot gros-oeuvre.

En conséquence, l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'établit à

2.273.826 €HT

dont **2.162.816 €HT** (hors aménagements extérieurs et décoration hall) soumis à honoraires de maîtrise d'œuvre, représentant une augmentation de 132,5 % par rapport au coût d'objectif fixé en janvier 2005.

Plusieurs options seront intégrées dans le dossier de consultation des entreprises (toiture végétalisée sur les extensions, construction de l'extension en ossature bois et éventuellement remplacement de l'ensemble des parquets). Ces options ne sont pas prises en compte dans le total des travaux.

Le récapitulatif des dépenses afférentes à ces opérations tenant compte de ces éléments conduit à former un coût total d'opération de

2.624.403 HT

soit 3.138.785 €TTC déclinés comme suit :

DEPENSES	
NATURE	MONTANT
<u>A. TRAVAUX</u>	
Aménagement extérieur et voirie	60 060 €
Gros Œuvre	664 700 €
Charpente métallique + couverture zinguerie	103 795 €
Menuiserie extérieure alu	38 230 €
Serrurerie	78 410 €
Menuiserie intérieure	62 358 €
Plâtrerie	91 080 €
Peinture	68 071 €
Carrelage	26 084 €

Sols souples	16 050 €
Electricité	158 000 €
Assainissement	51 050 €
Chauffage/ventilation	294 068 €
Sanitaire	40 000 €
Equipements cuisine	29 260 €
Serrurerie scénique	216 500 €
Electricité scénique	79 800 €
Tapis de danse	8 350 €
Monte personnes	66 000 €
Toiture végétalisée	10 950 €
Imprévus et arrondi	0 €
Sous total travaux maîtrise d'œuvre)	2 162 816 €
Aménagements extérieurs en MO régie	81 010 €
Décoration hall et Agora (provision)	30 000 €
TOTAL TRAVAUX	2 273 826 €
B. HONORAIRES	
<u>Maîtrise d'œuvre (mission base + OPC)</u>	
Les Architectes SA	
(12,6% sur enveloppe travaux)	272 515 €
minorée à 40.000 sur ext	
<u>Mission contrôle technique</u>	
SOCOTEC (provision)	10 620 €
<u>Mission SPS</u>	
ADC Est	3 488 €
<u>Etude de sol</u>	
FONDASOL	4 500 €
Sous total honoraires	286 623 €
C. MATERIELS ET DIVERS	
<u>Domage-Ouvrage & Tous Risques Chantiers</u>	
Provision 1,2% masse des travaux	25 954 €
<u>Géomètre</u>	
Provision complémentaire	3 000 €
<u>Renouvellement divers matériels d'exploitation</u>	
Provision	30 000 €
<u>Frais de procédures, communication,</u>	
Provision	5 000 €
Sous total matériels et divers	63 954 €
TOTAL OPERATION H.T (A+B+C)	2 624 403 €
TVA à 19,6 %	514 383 €
TOTAL TTC	3 138 786 €

Le Conseil Municipal est également appelé à adopter deux avenants relatifs à ce projet. Le premier concerne le contrat de maîtrise d'œuvre signé en 2004 pour un montant prévisionnel de travaux HT de 930.000 € assorti d'un taux de rémunération de 13,96 %.

Un montant de 32.878,34 €HT d'honoraires a déjà été payé.

Compte tenu de l'augmentation importante du coût prévisionnel des travaux, le titulaire du marché a accepté de revoir le niveau du taux de rémunération qui serait fixé à 12,6 %.

Par ailleurs, une partie des travaux d'aménagement extérieur serait pilotée en interne et non soumis à honoraires (60.060 €HT maintenus).

Le contrat de maîtrise d'œuvre porterait ainsi sur un montant de 272.515 €HT.

L'augmentation du montant des honoraires s'établit ainsi à + 112,8 %.

Enfin, la mission de contrôle technique datant de 2004 doit également faire l'objet d'un avenant.

Le montant des honoraires réajustés s'établirait à 10.620 €HT.

La demande de participation financière est en cours d'instruction au Conseil Général du Bas Rhin. Les estimations de subventions cumulées (Conseil Général et Régional) s'élèvent à 801.000 €

Après avoir rappelé les principaux éléments de la note de présentation, M. le Maire propose de valider les éléments financiers de ce dossier en sachant que le programme de fond a été adopté en décembre 2008.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 23 Février 2009,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Décembre 2008,

Vu l'avis favorable de la commission d'Appel d'Offres du 9 mars 2009 concernant l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre,

Considérant que l'augmentation de la masse des travaux résulte d'un réaménagement de programme et de l'adjonction d'éléments complémentaires,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 Février 2009,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'adopter l'avant-projet détaillé de l'opération de modernisation et de restructuration de la Maison des Arts et des Congrès et de fixer l'enveloppe relative aux travaux entrant dans le cadre du contrat de maîtrise d'œuvre à 2.273.826 €HT,

b) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec le cabinet Les Architectes SA un avenant N° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre du 13 janvier 2005 fixant l'enveloppe de travaux soumise à honoraires à 2.162.816 €HT et fixant le nouveau taux de rémunération à 12,6 %, soit un montant prévisionnel d'honoraires de 272.514,82 €HT par rapport à un montant d'honoraires initial de 128.039 €HT, représentant une augmentation de 112,8 % ;

c) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec SOCOTEC un avenant à la mission de contrôle technique pour un montant d'honoraires de 10.620 €HT ;

d) d'autoriser M. le Maire à déposer et à signer le permis de construire relatif à cette opération ;

e) de charger M. le Maire de solliciter la participation financière du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Région Alsace sur la base des critères d'intervention propres à chacune de ces collectivités dans le domaine des équipements socioculturels et de diffusion culturelle.

4. Lotissement Rue de la Forêt : adoption du programme de viabilisation, fixation du prix de cession des terrains, adoption du cahier des charges, autorisation de déposer le permis d'aménager et lancement d'une consultation en vue de la passation d'un emprunt de préfinancement des travaux.

M. le Maire expose :

Le Conseil Municipal est appelé à valider définitivement le projet d'aménagement d'un lotissement d'habitation Rue de la Forêt en sachant que le règlement qui y sera applicable a déjà été validé par le Conseil Municipal dans sa séance du 20 Octobre 2008.

Les travaux de viabilisation du périmètre retenu concernent à la fois les travaux de réaménagement de la partie déjà urbanisée, de la Rue de la Forêt et des travaux propres au lotissement.

En conséquence, une répartition des dépenses a été opérée entre le budget général de la commune et le budget annexe lotissement.

Le coût prévisionnel d'aménagement s'élève à un total de 1.916.483,38 €HT dont :

- 1.343.170 €HT à imputer au budget annexe « lotissements »
- 427.850 €HT à imputer au budget général (partie ancienne de la Rue de la Forêt)
- 145.462 €HT à imputer au budget du SDEA au titre des transferts de compétences (réfection des parties anciennes des réseaux d'eau et d'assainissement)

Le nombre d'ares cessibles est 134,75, ce qui conduit à former un prix prévisionnel de cession HT à l'are de

9.967,87 €HT

soit 11.921,58 €TTC.

Une provision de 65.000 € de frais de préfinancement a été intégrée au récapitulatif des coûts. Un tableau détaillé reprenant ces éléments a été diffusé en commissions.

Il est proposé de ne pas figer pour le moment un prix de vente définitif et de différer la décision à l'issue de la mise en concurrence des entreprises.

Néanmoins, les candidats constructeurs seraient informés des conditions prévisionnelles de cession des lots.

De plus, un dossier de présentation du projet sera inclus dans le prochain magazine « Sources ».

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 23 Février 2009,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 Octobre 2008 approuvant le règlement du lotissement,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 Février 2009,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) d'adopter le programme de viabilisation du lotissement de la Forêt et notamment les dossiers de consultation des entreprises pour les lots de voirie et d'assainissement pluvial ;
- b) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec la Régie Intercommunale d'Electricité une convention de travaux d'un montant de 268.295,96 €HT relative aux travaux d'électrification et de pose des réseaux secs ;
- c) d'adopter les termes du cahier des charges du lotissement ;
- d) d'autoriser M. le Maire à déposer et à signer le permis d'aménager relatif au projet ;
- e) de charger M. le Maire d'engager la consultation des entreprises et de signer les marchés y relatifs ;
- f) de charger M. le Maire d'organiser une consultation auprès des établissements bancaires en vue de la contraction d'un emprunt de préfinancement des travaux à imputer au budget annexe d'un montant de 1.500.000 €;
- g) de solliciter la participation financière du Conseil Général du Bas-Rhin au titre de la voirie communale au taux modulé pour un montant prévisionnel de travaux (voirie et eau pluviale) de 213.849,34 €

5/1. Projet de Ville 4^{ème} tranche : avenant au marché de travaux.

M. le Maire expose :

Le marché de travaux relatif à la 4^{ème} tranche du Projet de Ville prévoyait des travaux sommaires de reprise au niveau de la Rue des Romains (12.784 €HT).

Il s'avère néanmoins que la chaussée est très dégradée et qu'il conviendrait de la reprendre mais également de paver les trottoirs depuis la Rue du Dr. Munsch, sachant que la Régie va enterrer des lignes électriques.

Ces travaux supplémentaires sont estimés sur la base des prix du marché à 37.392,65 € à réaliser par voie d'avenant sur un marché global de 890.025,20 €HT.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 23 Février 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 26 Février 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 9 mars 2009,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer avec l'entreprise Jean Lefebvre un avenant N° 1 au marché de travaux N° 1407 relatif à la 4^{ème} tranche du Projet de Ville d'un montant de 37.392,65 €HT faisant passer le montant du marché de 890.025,20 €HT à 927.417,85 €HT, soit une augmentation de 4,2 % ;

b) d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2009 ;

c) de solliciter la participation financière du Conseil Général du Bas-Rhin au titre de la voirie communale pour le surcoût lié à ces travaux.

5/2. Lotissement les Prés – Cession d'un terrain.

M. le Maire expose :

Au cours de sa séance du 19 Mai 2008, le Conseil Municipal avait attribué le lot N°7 de la troisième tranche à M. Jean-Jacques KAUFFMANN pour un montant de 85.834,56 €H.T., soit 102.658,13 €T.T.C.

Pour des raisons d'ordre personnel, M. KAUFFMANN souhaite acquérir le terrain par le biais de la SCI AJK, actuellement en cours d'immatriculation.

M. le Maire précise qu'il a autorisé la SCI AJK à établir son siège social à l'adresse du lot N° 7, soit le 17, rue des Elfes.

Le Conseil Municipal est sollicité pour prendre une nouvelle décision d'attribution en faveur de la SCI AJK.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

Vu le permis de lotir de la 3^{ème} tranche N° 06732405 R 0001,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 Novembre 2003 fixant le prix de vente du terrain dans le lotissement à 5.784,00 €/l'are,

Vu l'avis du Services des Domaines du 08 Décembre 2003 concernant le prix de vente proposé,

Vu la précédente délibération du 19 Mai 2008 portant cession du terrain à M. Jean-Jacques KAUFFMANN,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'attribuer dans les conditions ci-dessous les terrains de construction suivants ;

3^{ème} tranche :

LOT	SURFACE (ares)	PRIX DE VENTE H.T.	ACQUEREUR
07	14,84	85.834,56 €	SCI AJK 17, rue des Elfes 67110 NIEDERBRONN LES BAINS

b) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente y relatif en l'étude de Maître SERFATY, notaire en premier et dépositaire des pièces communes à la vente.

COMMUNICATIONS

DATE	HORAIRE	INTITULE	LIEU
Du 9 Mars au 13 Mars		Semaine Transfrontalière de l'Eloquence	Centre Albert Schweitzer
Vendredi, 13 Mars	17 h 30	Présentation publique de la semaine de l'éloquence	Foyer St. Martin
Lundi, 16 Mars	18 h 30	C.C.A.S.	Mairie
Vendredi, 20 Mars	20 h 00	AG du Club Vosgien	Foyer St. Martin
Dimanche, 22 Mars	17 h 00	Concert de la Chorale Œcuménique à Bad-Schönborn RV devant l'église protestante à 13 h 13 Inscription pour le bus	Bad Schönborn
Mardi, 24 Mars	20 h 00	Commissions Réunies	Salle CM
Jeudi, 26 Mars	18 h 00	Commissions Réunies	Salle CM
Jeudi, 26 Mars	20 h 00	AG de l'OT/SI	
Samedi, 28 Mars	9 h 00	Visite de Quartier	RV Rue du Chevreuil
Dimanche, 29 Mars	17 h 00	Spectacle Marc JOLIVET	LARC
Lundi, 30 Mars	20 h 00	Conseil Municipal	Salle CM
Jeudi, 16 Avril	17 h 00	Visite de la bibliothèque et de la Maison de l'Archéologie par le Conseil Municipal	Sur place

**Délibération publiée et transmise
à la Sous-préfecture
ce 10 Mars 2009**

Niederbronn-les-Bains, le 10 Mars 2009

Le Député-Maire,

F. R E I S S